NATIONS UNIES



# Conseil économique et social

Distr. GÉNÉRALE

ECE/TRADE/C/WP.6/2006/1 10 avril 2006

**FRANÇAIS** 

Original: ANGLAIS

#### COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DU COMMERCE

Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation

Seizième session Genève, 19-21 juin 2006

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA SEIZIÈME SESSION qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 19 juin, à 10 heures

La seizième session du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (WP.6) se tiendra au Palais des Nations, à Genève, du lundi 19 juin au mercredi 21 juin 2006<sup>1</sup>. Parallèlement, se tiendra le Forum international dont le thème sera «Réglementations communes pour le commerce mondial» qui débutera à 15 heures le 20 juin et se terminera le 21 juin. Le Forum est une manifestation organisée conjointement avec le nouveau Comité du commerce dont la session aura lieu du mercredi 21 juin au vendredi 23 juin. Les membres des délégations intéressés sont invités à participer au débat d'orientation générale commun qui sera consacré le mercredi 21 juin après-midi à la contribution de la CEE à l'harmonisation des réglementations.

Les ordres du jour provisoires détaillés du Forum international et de la première session du Comité sont publiés sous les cotes ECE/TRADE/C/WP.6/2006/3 et ECE/TRADE/C/2006/1, respectivement. Les documents établis pour les trois réunions seront affichés sur le site Web de la Division du commerce et du bois de la CEE au fur et à mesure qu'ils seront disponibles et seront aussi distribués par les voies normales.

Les participants aux réunions qui se tiennent au Palais des Nations sont priés de remplir le formulaire d'inscription, téléchargeable à l'adresse Web <a href="http://www.unece.org/trade/ct/welcome.htm">http://www.unece.org/trade/ct/welcome.htm</a>, et de le faire parvenir au secrétariat de la CEE, soit par courrier électronique (<a href="Dominique.Rames@unece.org">Dominique.Rames@unece.org</a>), soit par télécopie (+41 22 917 00 37). Avant la session, les participants doivent se présenter, munis d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité au Groupe des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté, Villa Les Feuillantines, 13, avenue de la Paix, pour y retirer une plaquette d'identité leur donnant accès au Palais (en cas de difficulté, téléphoner au 022 917 30 96). Les documents établis pour les réunions, des plans de Genève, des listes d'hôtels et de restaurants et des informations destinées aux visiteurs sont disponibles sur le site Web de la CEE: <a href="http://www.unece.org/trade/ct/welcome.htm">http://www.unece.org/trade/ct/welcome.htm</a>.

#### I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Adoption de l'ordre du jour ECE/TRADE/C/WP.6/2006/1

2. Élection du Bureau

3. Mise en œuvre de la réforme de la CEE et suite à ECE/TRADE/C/2006/17 donner à la session de 2006 de la Commission ECE/1434/Rev.1 ECE/TRADE/C/2006/10

ECE/TRADE/C/2006/13

4. Forum international de la CEE: «Réglementations communes pour le commerce mondial» ECE/TRADE/C/WP.6/2006/2 ECE/TRADE/C/WP.6/2006/3 ECE/TRADE/C/WP.6/2006/3/Add.1 ECE/TRADE/C/WP.6/2006/3/Add.2 ECE/TRADE/C/WP.6/2006/3/Add.3

5. Examen de l'évolution des activités de normalisation et des progrès de la coopération en matière de réglementation

ECE/TRADE/C/WP.6/2006/4

6. Coordination

Révision des recommandations de la CEE ECE/STAND/17/Rev.4 ECE/TRADE/C/WP.6/2006/5

Liste CEE des secteurs appelant une normalisation et une réglementation

ECE/STAND/20/Rev.5 ECE/TRADE/C/WP.6/2006/6

7. Harmonisation/coopération en matière de réglementation

ECE/TRADE/C/WP.6/2006/7

- a) Recommandation «L» de la CEE «Modèle international pour une harmonisation technique fondée sur de bonnes pratiques de réglementation à mettre en œuvre aux fins de la préparation, de l'adoption et de l'application de règlements techniques en ayant recours à des normes internationales»
- b) Projets régionaux
- c) Projets sectoriels

#### 8. Évaluation de la conformité

a) Examen des faits nouveaux ECE/TRADE/C/WP.6/2006/8

b) Accords de reconnaissance mutuelle

c) Accréditation ECE/TRADE/C/WP.6/2006/9

d) Questions diverses ECE/TRADE/C/WP.6/2006/10

i) Agriculture biologique

ii) Questions relatives à l'assurance de la qualité

9. Surveillance des marchés ECE/TRADE/C/WP.6/2006/11

ECE/TRADE/C/WP.6/2006/11/Add.1

10. Programmes de travail du Groupe de travail et

du Comité du commerce

ECE/TRADE/C/WP.6/2006/12 ECE/TRADE/C/2006/12

11. Questions diverses

12. Adoption du rapport ECE/TRADE/C/WP.6/2006/13

ECE/TRADE/C/WP.6/2006/13/Add.1

#### II. CALENDRIER PROVISOIRE

Premier jour Points 1 à 3, 5 à 8 a), b) et d) et 11

Deuxième jour Points 8 c), 9, 10 et 4 (Forum, après-midi)

Troisième jour Points 4 (Forum, matin) et 12 (après-midi)

#### III. ANNOTATIONS

#### 1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour provisoire et le calendrier proposés ont été approuvés par le Bureau du Groupe de travail et présentés sous ce point pour approbation.

#### 2. Élection du Bureau

Conformément au règlement intérieur de la Commission et selon l'usage, le Groupe de travail doit élire un président et deux vice-présidents. M. C. Arvius (Suède), M. V. Koreshkov (Bélarus) et M. A. Gonda (Slovaquie) ont été élus respectivement Président et Vice-Présidents de la quinzième session.

### 3. Mise en œuvre de la réforme de la CEE et suite à donner à la session de 2006 de la Commission

Le secrétariat fera rapport sur les débats tenus et les décisions adoptées par la Commission à sa soixante et unième session (21-23 février 2006) concernant la réforme de la CEE (document ECE/1434/Rev.1, intitulé «Plan de travail concernant la réforme de la CEE»), et sur le changement de nom et la nouvelle structure du Comité du commerce, l'organe dont relève le Groupe de travail. Le mandat révisé et les recommandations relatives au renforcement du Comité sont publiés sous les cotes ECE/TRADE/C/2006/10 et ECE/TRADE/C/2006/3, respectivement.

### 4. Forum international de la CEE sur les réglementations communes pour le commerce mondial

Le Forum est organisé conjointement par le Groupe de travail et le Comité du commerce à la suite d'une décision prise par (l'ancien) Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise à sa neuvième session en juin 2005. Le programme provisoire est publié sous la cote ECE/TRADE/C/WP.6/2006/3. Le document de référence et d'autres documents sont reproduits sous les cotes ECE/TRADE/C/WP.6/2006/2 et ECE/TRADE/C/WP.6/2006/3/Add.1 à 3, respectivement.

Le Forum est ouvert au public. Pendant ce temps-là, le Groupe de travail se réunira en séance informelle.

## 5. Examen de l'évolution des activités de normalisation et des progrès de la coopération en matière de réglementation

Les délégations nationales, les organisations régionales et internationales, la Commission européenne et la Communauté d'États indépendants (CEI) sont invités à rendre compte de leurs activités en matière de normalisation et de réglementation, ainsi que des programmes de coopération technique avec d'autres pays ou régions.

Si ces renseignements sont reçus suffisamment à l'avance, ils seront publiés sous la cote ECE/TRADE/C/WP.6/2006/4.

#### 6. Coordination

#### Révision des recommandations de la CEE

À sa quinzième session, le Groupe de travail a décidé de réviser ses recommandations, «D» (Référence aux normes) et «J» (Définitions), qui figurent dans la publication intitulée «Recommandations de la CEE sur les politiques de normalisation» (ECE/STAND/17/Rev.4). Au cours de la présente session, le Groupe de travail sera saisi de la révision de la recommandation «J» (ECE/TRADE/C/WP.6/2006/5) pour examen et approbation.

#### Liste CEE des secteurs appelant une normalisation et une réglementation

La version la plus récente de la liste appelant une normalisation a été publiée en 2002 sous la cote ECE/STAND/20/Rev.5.

Le Groupe de travail a débattu de la version révisée de la liste, notamment en ce qui concerne sa présentation. Il est convenu qu'il existait un lien logique entre les normes et règlements techniques s'agissant du développement des travaux nationaux et régionaux. En conséquence, il a soutenu l'idée de modifier la portée et la présentation de la version actuelle (sixième révision) en y incluant les domaines de réglementation et les secteurs de produits pour lesquels les pays membres estiment nécessaire d'entamer un dialogue transnational sur les questions de convergence réglementaire.

Le Groupe de travail a adopté la nouvelle liste telle qu'elle a été présentée à la quinzième session (document TRADE/WP.6/2005/4).

Le Groupe de travail a invité les délégations et les organisations internationales à soumettre leurs propositions relatives aux priorités en matière de normalisation et de réglementation qui seront incluses dans un nouveau projet de liste. Ces informations seront présentées dans le document ECE/TRADE/C/WP.6/2006/6.

#### 7. Harmonisation/coopération en matière de réglementation

a) Recommandation «L» de la CEE – «Modèle international pour une harmonisation technique fondée sur de bonnes pratiques de réglementation à mettre en œuvre aux fins de la préparation, de l'adoption et de l'application de règlements techniques en ayant recours à des normes internationales»

Le Modèle international a été publié en tant que nouvelle recommandation de la CEE («L») dans la série de recommandations sur les politiques de normalisation (ECE/STAND/17/Rev.4) et a en outre été distribué aux délégations sous la forme d'un document distinct (TRADE/WP.6/2002/7).

Le Groupe de travail sera informé de l'avancement de ses projets de réglementation et des travaux menés par l'Équipe de spécialistes de la normalisation et des techniques de réglementation (Équipe «START»).

#### b) Projets régionaux

Le Groupe de travail sera informé de l'état d'avancement des projets régionaux dans la CEI (notamment l'accord sur l'harmonisation des règlements techniques) et dans les Balkans (notamment un rapport sur les discussions avec l'Agence suédoise de coopération internationale pour le développement concernant une éventuelle suite à donner au projet de réglementation CEE/SIDA en Europe du Sud-Est).

#### c) <u>Projets sectoriels</u>

Le Groupe de travail sera informé de l'état d'avancement de ses deux «initiatives sectorielles» dans les domaines des télécommunications et des engins de terrassement, ainsi que des consultations tenues avec des gouvernements au sujet de la proposition concernant un nouveau projet destiné à renforcer la sécurité des oléoducs, présentée à la quinzième session. Il sera en outre informé d'une proposition présentée par l'Allemagne quant à la possibilité de mettre sur pied un nouveau projet dans le domaine des équipements utilisés avec des explosifs.

Le document ECE/TRADE/C/WP.6/2006/7 fait le point sur l'état d'avancement des projets du Groupe de travail concernant l'harmonisation des réglementations.

#### 8. Évaluation de la conformité

Cette année, le Bureau a décidé que les débats sur l'évaluation de la conformité devraient se limiter à certains points précis qui préoccupent les États membres.

#### a) Examen des faits nouveaux

Les délégations nationales et les organisations régionales et internationales sont invitées à rendre compte des aspects liés au commerce des faits nouveaux concernant l'évaluation de la conformité. Les organisations internationales sont également invitées à faire le point sur la situation actuelle en ce qui concerne les guides internationaux, les normes, etc. Si ces renseignements sont disponibles suffisamment à l'avance, ils feront l'objet du document ECE/TRADE/C/WP.6/2006/8.

#### b) Accords de reconnaissance mutuelle

À ses quatorzième et quinzième sessions, le Groupe de travail a entrepris de dresser le bilan des accords de reconnaissance mutuelle auxquels les pays membres de la CEE sont parties. Toute information communiquée à ce titre sera présentée au Groupe de travail.

#### c) <u>Accréditation</u>

Les délégations nationales et les organisations régionales et internationales sont invitées à rendre compte des faits nouveaux concernant l'accréditation. Les organisations internationales sont également invitées à faire le point de la situation actuelle. Il est demandé de présenter les communications par écrit pour avoir plus de temps à consacrer au débat durant la session.

Le point des activités de l'International Laboratory Accreditation Cooperation et du Forum international de l'accréditation sera présenté.

#### d) Questions diverses

#### i) Agriculture biologique

Les faits nouveaux concernant les activités de l'Équipe spéciale internationale chargée de l'harmonisation et de l'équivalence dans l'agriculture biologique seront présentés au Groupe de travail. L'Équipe spéciale a été établie conjointement par la CNUCED, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique. En particulier, des informations seront communiquées au sujet des discussions qui ont eu lieu lors de la réunion de l'Équipe spéciale internationale en Tunisie en décembre 2005 durant laquelle la possibilité d'établir des objectifs communs en matière de réglementation (conformément au «Modèle international») pour des produits biologiques a été évoquée.

Les renseignements concernant les faits nouveaux dans ce domaine seront publiés sous la cote ECE/TRADE/C/WP.6/2006/9.

#### ii) Questions relatives à l'assurance de la qualité

À ses sessions précédentes, le Groupe de travail a examiné l'expérience acquise par les pays en ce qui concerne les systèmes de gestion de la qualité et de gestion environnementale, et les possibilités d'établir des systèmes/mécanismes intégrés.

En marge de sa seizième session, le Groupe de travail organisera le 22 juin 2006, une discussion informelle sur les expériences conduites dans la région de la CEI en matière de certification ISO 9001 et d'utilisation de systèmes de gestion intégrée.

Les délégations nationales et les organisations régionales et internationales sont invitées à faire part de leur expérience s'agissant de l'introduction et la mise en œuvre de programmes d'assurance de la qualité et de systèmes de gestion environnementale. Ces informations seront distribuées sous la cote ECE/TRADE/C/WP.6/2006/10.

#### 9. Surveillance des marchés

En octobre 2005, parallèlement à sa quinzième session, le Groupe de travail a organisé le deuxième Forum international de la CEE sur la surveillance des marchés et la protection des consommateurs (le rapport est distribué sous la cote TRADE/WP.6/2005/15/Add.1).

Le Groupe de travail sera informé des préparatifs d'une réunion du Groupe consultatif de la surveillance des marchés (Groupe «MARS») qui se tiendra en Slovaquie en septembre 2006 et recevra un rapport sur d'autres réunions tenues dans la région, notamment une réunion des représentants d'organismes de surveillance des marchés des pays de l'Accord de libre-échange d'Europe centrale qui s'est tenue en Bulgarie en avril 2006.

Durant le Forum d'octobre 2005, le Groupe de travail a débattu de l'expérience acquise par certains États membres de la CEE en ce qui concerne la coopération entre des organismes de surveillance des marchés et des entreprises privées pour combattre les infractions en recherchant des marchandises de contrefaçon et piratées lors des contrôles du marché. Un projet de recommandation sur cette question a été examiné et les délégations ont été invitées à faire part de leurs observations. Le Groupe de travail sera donc saisi du nouveau projet pour observation complémentaire, ainsi que d'un document de travail portant sur des concepts et définitions de la surveillance des marchés (ECE/TRADE/C/WP.6/2006/11 et Add.1). D'autres consultations au sujet de ces documents auront lieu dans le cadre de la réunion du Groupe «MARS» à l'automne 2006 en vue d'unifier les versions révisées pour examen et approbation finals par le Groupe de travail à sa dix-septième session en 2007.

#### 10. Programmes de travail du Groupe de travail et du Comité du commerce

À sa treizième session, le Groupe de travail a modifié son mandat et changé de nom dans le cadre de la restructuration de ses activités pour mieux tenir compte des demandes et des préoccupations des États membres.

Dans le contexte de la réforme de la CEE qui a débuté en 2005, il a poursuivi son processus de restructuration et sa réflexion stratégique sur son rôle et ses activités futures. Dans cette perspective, un document présentant la vision et l'orientation stratégique pour 2006-2010 avait été établi, ainsi qu'un programme de travail pour 2006-2007 (document

TRADE/WP.6/2005/13). Le programme de travail a été réorganisé, relié au cycle budgétaire de l'ONU, rendu plus concis en réduisant certaines activités (conformément aux recommandations formulées dans le cadre de la réforme de la CEE), en alignant des éléments du programme sur le nouveau mandat du Groupe de travail et en les hiérarchisant.

Afin de mieux comprendre l'utilité des travaux accomplis, une évaluation des activités du WP.6 a été effectuée à la quinzième session. Le niveau moyen de satisfaction en ce qui concerne son programme de travail a été évalué en général à 4.14 (sur une échelle de 0 à 5, ce dernier chiffre correspondant au niveau le plus élevé). L'ensemble des informations tirées des réponses au questionnaire et des propositions présentées par les délégations sont disponibles sur le site Web du WP.6.

Les résultats de la restructuration du Groupe de travail (notamment les débats sur sa vision et son programme de travail) ont été présentés au Bureau du Comité du commerce en février 2006 qui a appuyé ce processus. Le Bureau a demandé au Groupe de travail de présenter ses activités dans le cadre du programme de travail général du Comité pour 2008-2009 (document ECE/TRADE/C/2006/12).

Le Groupe de travail sera invité à poursuivre l'examen de son orientation stratégique et de son programme de travail. Une version révisée du document concernant sa vision et son programme de travail sera distribuée pour examen et approbation (ECE/TRADE/C/WP.6/2006/12).

#### 11. Questions diverses

Le Groupe de travail examinera les travaux de ses coordonnateurs et rapporteurs et prendra une décision concernant leurs missions futures et l'étendue de leurs activités.

Le Groupe de travail sera informé des dates provisoires de ses réunions en 2007.

#### 12. Adoption du rapport

Conformément à l'usage, le Groupe de travail approuvera, durant sa session, une liste des principales décisions, la partie descriptive du rapport annuel étant rédigée par le secrétariat, en concertation avec les membres du Bureau, en tenant compte des contributions apportées au cours de la session.

Le rapport final sera publié sous la cote ECE/TRADE/C/WP.6/2006/13 et Add.1.

----